

Dijon, le 30 avril 1998

**SEIVA**  
-----  
**REUNION PLENIERE**  
**LUNDI 06 AVRIL 1998**  
-----  
**A MOLOY**  
-----  
**COMPTE-RENDU**

Annexe 1 : Opération de récupération d'un colis lourd en terrain accidenté.

Annexe 2 : Zone d'étude de la campagne d'analyses.

Annexe 3 : Limite de dose pour l'eau potable

Annexe 4 : Communiqué du Comité Valduc.

**Membres présents :**

M. Gérard NIQUET, Président de la Seiva  
M. Henri CONSTANT, Animateur de la Commission Environnement de la Seiva, Conseiller Général du canton d'Is-sur-Tille  
M. Henri JULIEN, Animateur de la Commission Economie de la Seiva, Conseiller Général du canton d'Aignay-le-Duc et Maire de Minot  
M. Alain GOUROD, Directeur du Centre d'Etudes de Valduc  
M. Boris FLEURANT, Directeur du SIRACEDPC  
M. Alain CAIGNOL, Personne qualifiée  
M. Alain MOREAU, Maire de Moly  
M. Bernard PITRE, Maire de Le Meix  
M. Marc TUPIN, Maire d'Echalot  
M. Jean-Patrick MASSON, Comité Valduc  
Mme Bernadette LEMERY, Représentant le Président de l'ORS  
Mme Isabelle GIRARD-FROSSARD, Représentant le Directeur de la DDASS  
M. Laurent EUDES, représentant le Directeur de la DRIRE  
M. Henri REVOL, Sénateur de la Côte-d'Or, Maire de Messigny et Vantoux  
M. Michel GIRARD, représentant le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

**Membres excusés :**

M. Louis de BROISSIA, Président du Conseil Général de la Côte-d'Or représenté par Henri JULIEN

M. Maurice LOMBARD, Sénateur de Côte-d'Or, Président du District de l'Agglomération Dijonnaise

M. François SAUVADET, Député de Côte-d'Or, Maire de Vitteaux

M. Christian MYON, Conseiller Général du canton de Saint-Seine-L'Abbaye et Maire de Saint-Seine-L'Abbaye

M. Alain HOUPERT, Vice-Président de la Seiva, Conseiller Général du canton de Grancey le Château et Maire de Salives

M. Alain DROUOT, Maire de Frénois

M. Michel PAUTY, Professeur de Physique à l'Université de Bourgogne

Mme Madeleine MATHIS, Sous-Préfet de Montbard (Invitée excusée)

M. Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

**Observateurs :**

Mme Sylvie HOUSPIC, Directeur de Cabinet du Préfet

M. Gilles CHEYROUZE, Secrétaire du CSSIN

M. Gilbert PESLAYRE, Assistant Communication du Centre de Valduc

M. Jean-Marie BORDET, Assistant Environnement du Centre de Valduc

-----  
La séance débute à 15 h 10  
-----

M. NIQUET remercie les personnes présentes, notamment M. MOREAU pour son accueil, et M. CHEYROUZE dont la présence montre l'importance qu'il accorde à la Seiva.

M. CHEYROUZE remercie à son tour le Président et remarque que la Seiva a une place à part car elle n'est pas présidée par un Conseiller Général. Il souligne également que la Structure est très active et qu'elle accorde une grande importance à l'information.

En remerciant M. CHEYROUZE pour cet avis sur la Seiva, le Président note que "le tableau serait donc parfait si à l'intérieur de la Structure l'engagement était à la hauteur de nos ambitions. Je parle d'abord de la difficulté à éditer une lettre de "Savoir et Comprendre" non pas par manque d'informations, mais par la lenteur du système rédactionnel, et ensuite je m'étonne d'être obligé d'annuler deux réunions de commissions importantes faute de participants."

En effet, les commissions Environnement et Economie qui devaient se réunir le 26 mars ont dû être reportées suite à l'absence des présidents retenus par des contraintes électorales, et de la quasi-totalité des autres membres.

"Le rôle des commissions est fondamental, comment interpréter cette absence : manque d'intérêt, pas de temps à perdre..."

Pour que l'association puisse continuer à jouer un rôle important il faut que nous assurions un fonctionnement normal, et ces problèmes internes devront être discutés".

Suite à ces réunions manquées, le Président explique que le vrai sens de la Structure ne peut être trouvé que dans une véritable implication dans les instances de tous les membres.

Le Président évoque ensuite les changements de composition de la Seiva : suite aux élections, M. HOUPERT étant à la fois Maire de Salives et conseiller général du canton de Grancey, la Structure comptera un membre de moins. A noter qu'il n'y a plus de représentant du Conseil Régional au sein de la Seiva. Le sénateur Louis GRILLOT prend la succession du sénateur BARBIER décédé. Gilles DUPONT, journaliste au Bien Public, a remis sa démission pour convenance personnelle et est, avec l'approbation du Conseil d'Administration, remplacé par Philippe MEYRUEY du Bien Public.

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 DECEMBRE 1997**

M. CHEYROUZE propose que l'exposition itinérante qui apparaît dans les projets pour 1998 soit rebaptisée exposition IPSN-DSIN étant donné qu'elle est financée à 100 % par la DSIN.

M. MASSON rappelle qu'il est contre cette exposition.

Ces deux remarques seront prises en compte pour le compte-rendu définitif.

## **INFORMATIONS**

M. GOUROD fait le point sur les conséquences de la baisse de crédit touchant le CEA. Le train de dépenses devra être ralenti. Ceci implique une baisse de 30 à 40 millions de Francs dans l'économie locale. Cette situation, difficile à gérer tant au plan économique qu'au niveau des relations humaines, n'aura aucune incidence sur la sécurité du centre.

M. JULIEN ajoute que le CEA a fait l'effort de présenter la situation aux entreprises qui l'ont bien comprise, pour qu'elles puissent prendre les mesures adéquates.

Au niveau des incidents, aucune anomalie n'est à signaler depuis le début de l'année.

La société Transnucléaire a choisi le site de Valduc pour procéder à une opération de récupération d'un colis lourd (château de transport de matière nucléaire) en terrain accidenté (Annexe 1).

M. BORDET présente le plan de surveillance de l'environnement de Valduc : bilan des rejets tritium et de la surveillance de l'environnement (eau, lait, végétaux) ; contrôles par le CEA et l'OPRI.

D'après le CEA, en terme d'impact sanitaire (en Sievert), l'influence des rejets de Valduc est 1 000 fois moindre que celui de la radioactivité naturelle.

Les rejets atmosphériques sont en baisse (suite en partie à une diminution des activités en 97) et l'objectif de l'an 2000 (400 Tbq de tritium) devrait être atteint sans problème.

M. CAIGNOL demande si le calcul de l'impact de Valduc tient compte des radioéléments alpha qui ont été rejetés dans le passé. A ce sujet il demande que la Seiva publie les valeurs des rejets.

M. NIQUET admet que ce sujet est très important et préoccupant, mais il faut avoir des éléments d'information fiables pour pouvoir en discuter. Ne disposant d'aucun document officiel, il est impossible de publier ces mesures.

M. BORDET fait le point sur la mise en page d'un Système de Management Environnemental en vue de la certification ISO 14001.

Le point fort de ce système est qu'il est non figé. A partir de la politique environnementale définie par la direction, l'organisme certifié est tenu de suivre le principe d'amélioration continue. Les intérêts d'un tel engagement pour Valduc sont multiples :

- outil de communication
- amélioration de l'image de marque
- crédibiliser ses actions sur le nucléaire...

D'autre part, la certification est prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 1999, et les entreprises sous-traitantes du site ont été averties et formées. Ces dernières ont pour charge de s'intégrer dans la démarche du Centre.

M. CAIGNOL félicite Valduc pour cette démarche et demande s'il est envisagé de poursuivre par un Eco-audit.

M. BORDET précise que cela n'est pas possible actuellement, compte-tenu des missions défense de Valduc, car il faudrait décrire certains procédés de fabrication.

## **BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES**

### **CONFERENCE**

M. CONSTANT présente la conférence de février comme un succès puisque plus de 150 personnes se sont rendues à la salle du Conseil Général. Trois types de remarques ressortent de cet exposé :

- le niveau scientifique est élevé pour le public,
- on n'entend que des personnes issues du lobby CEA, on a donc une seule vision du problème,
- apparemment, il n'y a pas lieu de s'inquiéter en ce qui concerne la pollution atmosphérique radioactive autour de Valduc (bien que ce soit le 1<sup>er</sup> site le plus pollué de France en tritium).

Enfin, il faut rappeler qu'à ce jour on ne dispose pas d'un recul suffisant sur les conséquences du nucléaire. Les études sur les faibles doses restent peu nombreuses et n'ont porté que sur des rongeurs.

Mme HOUSPIC souligne à son tour l'exceptionnel succès de cette conférence.

Mme GIRARD-FROSSARD revient sur le problème du niveau scientifique de l'intervention, qui est un réel problème de fond car le message n'est pas simple à transmettre, en insistant sur la nécessité d'une bonne rigueur scientifique dans les présentations.

M. NIQUET pense qu'il faut peut-être demander aux intervenants de "descendre" au niveau de l'audience.

### **ANALYSES**

Mme GIRARD-FROSSARD montre une carte de Côte-d'Or avec la zone d'étude concernée par la campagne 1997 (Annexe 2). L'objectif est l'évaluation de l'impact de Valduc sur l'environnement. D'où la recherche de tritium dans les eaux potables, quelques sources, et dans des sédiments d'une lagune de Valduc.

Elle précise que le coût de cette campagne s'élève à 76 000 Francs environ, montant non négligeable pour la Seiva.

Les résultats (cohérents entre l'OPRI et le CEA) montrent un marquage de l'environnement. Ce dernier peut éclairer sur l'hydrogéologie de la région. L'ensemble sera développé dans un numéro spécial de "Savoir et Comprendre". D'un point de vue sanitaire, les teneurs en radioactivité mesurées ne présentent aucun risque si l'on se réfère aux valeurs limites actuellement préconisées pour l'eau de boisson (7 800 Bq/l) (Annexe 3).

Le Président souhaite présenter largement la plaquette et envisage une conférence de presse.

### PUBLICATIONS

Un point sur les publications de "Savoir et Comprendre" montre qu'il reste plus de 1 000 exemplaires de chaque numéro (sauf le n° 1 publié à 3 000 exemplaires). A ce jour, la diffusion se fait comme suit :

- 1 100 exemplaires vont aux agents CEA
- environ 1 500 exemplaires sont diffusés dans les communes avoisinant Valduc
- Environ 100 plaquettes sont envoyés aux CLI et environ 150 à des particuliers.

Il faut donc déterminer s'il est préférable de diminuer le tirage ou d'augmenter la diffusion (dans un périmètre plus grand, ou auprès d'organismes).

Il est envisageable d'étendre la diffusion aux cantons de Grancey et dans les communes comme Courtivron.

### **BUDGET**

M. MASSON dresse un bilan financier de l'exercice 1997. Pour 1998, le budget s'élève à environ 150 000 Francs. Les dépenses suivantes sont prévues :

- frais fixes : 60 000 F
- plaquettes : 30 000 F
- conférences : 10 000 F

A cause de la suppression du service militaire il faut trouver un système de remplacement pour l'emploi occupé en service environnement.

A ce sujet, M. NIQUET évoque la création d'un emploi jeune qui serait remboursé à 80 % du S.M.I.C. par le Conseil Général. Le reste pourrait, si confirmation, être en partie financé par le Conseil Régional. L'impact financier pour la Seiva serait alors du même ordre de grandeur que l'emploi d'un militaire.

M. MASSON estime donc à 30 000 F le budget disponible pour les analyses 1998. Il précise néanmoins que les subventions des Conseils Régional et Général n'ont pas été versées à ce jour.

## **CAMPAGNE D'ANALYSES 1998**

Mme GIRARD-FROSSARD présente les actions envisagées :

- suivi annuel de quelques points significatifs
- analyses des eaux souterraines de la Tille en concertation avec la DIREN pour tenter de déterminer l'évolution de la nappe.

Le CEA souhaite toujours être associé aux futurs prélèvements.

## **PROPOSITIONS D' ACTIONS**

### **CONFERENCES**

Afin d'avoir un autre regard sur le nucléaire, M. MASSON pense inviter une personne de la CRII-RAD. M. CAIGNOL souhaiterait faire venir Mme Monique SENE, groupement des scientifiques pour l'information sur l'Europe nucléaire (GSIEN).

Il faut désormais des propositions écrites pour commencer concrètement l'organisation d'une conférence.

### **VISITE**

M. NIQUET propose une visite du centre de stockage ANDRA de Soulaines.

M. MASSON met en garde sur le financement élevé d'un déplacement.

M. GOUROD pense que le CEA aurait la possibilité de payer le voyage.

Suite à cette proposition, la date du mois de septembre est retenue. Les contacts vont être pris prochainement.

Une visite à Valduc (service médical, sécurité incendie...) est également envisageable et sera programmé rapidement.

## **PUBLICATION DE "SAVOIR ET COMPRENDRE"**

### **NUMERO 5**

Ce numéro a pour but de dresser un bilan des deux années d'existence de la Seiva, en insistant fortement sur l'indépendance vis-à-vis du CEA. Les éléments suivant le composeront :

- échelle INES
- article de Gilles DUPONT sur le bilan des deux premières années
- pôle météo de Valduc
- conférence du 11 février
- édito du préfet
- bilan des travaux des commissions
- bilan des assemblées plénières.

### **NUMERO SPECIAL**

Ce hors série est dédié à la campagne d'analyse. Il devra être autonome et présenter de façon claire les résultats.

- démarche, points de prélèvements, laboratoires...
- valeurs de référence
- unités de radioactivité
- cartographie.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Au début de la séance, le comité Valduc a diffusé un document (Annexe 4). Cette diffusion en séance pose la question de la logique pour l'information de la Structure qui n'est mise au courant que lors de la réunion et un problème de fond sur les déchets de Valduc. Ce document prouve, photos à l'appui, que des déchets industriels, contenant des éléments de masque à gaz provenant de Valduc ont été trouvés à l'incinérateur d'Is-sur-Tille. Or cet incinérateur ne doit brûler que des déchets ménagers incinérables.

M. GOUROD présente les cartouches incriminées et admet que normalement elles ne doivent pas aller vers un incinérateur d'ordures ménagères mais insiste sur les contrôles successifs qui sont réalisés sur le centre et, en l'occurrence confirme que ces cartouches ne sont pas contaminées par des produits radioactifs. Du fait de son activité nucléaire, le Centre de Valduc a différentes filières de traitement pour ses produits :

- déchets non radioactifs

*a* : déchets ménagers en provenance des restaurants d'entreprises,

*b* : déchets industriels banals (ex : cartons, bois, emballages),

*c* : déchets industriels spéciaux (ex : des huiles, des batteries, des piles, des produits toxiques chimiques),

*d* : déchets inertes (ex : des gravats, des déblais).

Les catégories "*a* et *b*" sont envoyées à l'incinérateur d'Is-sur-Tille. La catégorie "*c*" suit une filière spécifique (SARP industrie). La catégorie "*d*" reste sur le centre.

- déchets radioactifs

*a* : T.F.A. (déchets de Très Faible Activité) restent entreposés sur le site,

*b* : F.A. (déchets de Faible Activité) sont évacués à l'ANDRA - centre de Soulaïnes

*c* : M.A. (déchets de Moyenne Activité) sont entreposés ou à Cadarache ou à Marcoule ou à Saclay (cas des sources).

La mise en place depuis peu d'un portique à la sortie du centre permet de vérifier que les déchets sortant du centre ne sont pas contaminés.

Enfin, un appareil de détection a été mis à disposition de l'incinérateur d'Is-sur-Tille pour vérifier qu'effectivement aucun déchet radioactif ne leur parvient.

Ces filières pour les déchets du centre ne peuvent expliquer la découverte à Is-sur-Tille. Il faut bien reconnaître, avec le Directeur du CEA, qu'il y a eu des négligences regrettables ou des erreurs.

M. MOREAU invite tous les participants au pot de l'amitié.

-----

La séance est close à 17 h 30

-----



Le présent compte-rendu, visé par le Président, sera soumis à approbation lors de la prochaine réunion.

## OPERATION DE RECUPERATION D'UN COLIS LOURD EN TERRAIN ACCIDENTE

Transnucléaire effectue depuis de nombreuses années des transports de matières radioactives en toute sécurité. Cependant, la sûreté nucléaire vise non seulement à prévenir les accidents mais aussi à en limiter les conséquences. Conscient de la responsabilité que lui impose cette activité et dans le cadre des dispositions réglementaires, Transnucléaire a mis en place un Plan d'Urgence et d'Intervention Transport (PUI-T). Elle dispose des moyens matériels et humains nécessaires pour participer, à la demande des Autorités Compétentes, à la résolution d'une situation de crise consécutive à un incident ou à un accident de transport de matières radioactives.

Ce plan permet à Transnucléaire d'avoir une réactivité optimale face à ce type d'événement. Il recouvre l'ensemble des phases d'alerte, d'analyse et d'intervention.

De plus, ce plan s'applique à tout type de matière radioactive et concerne tous les modes de transport.

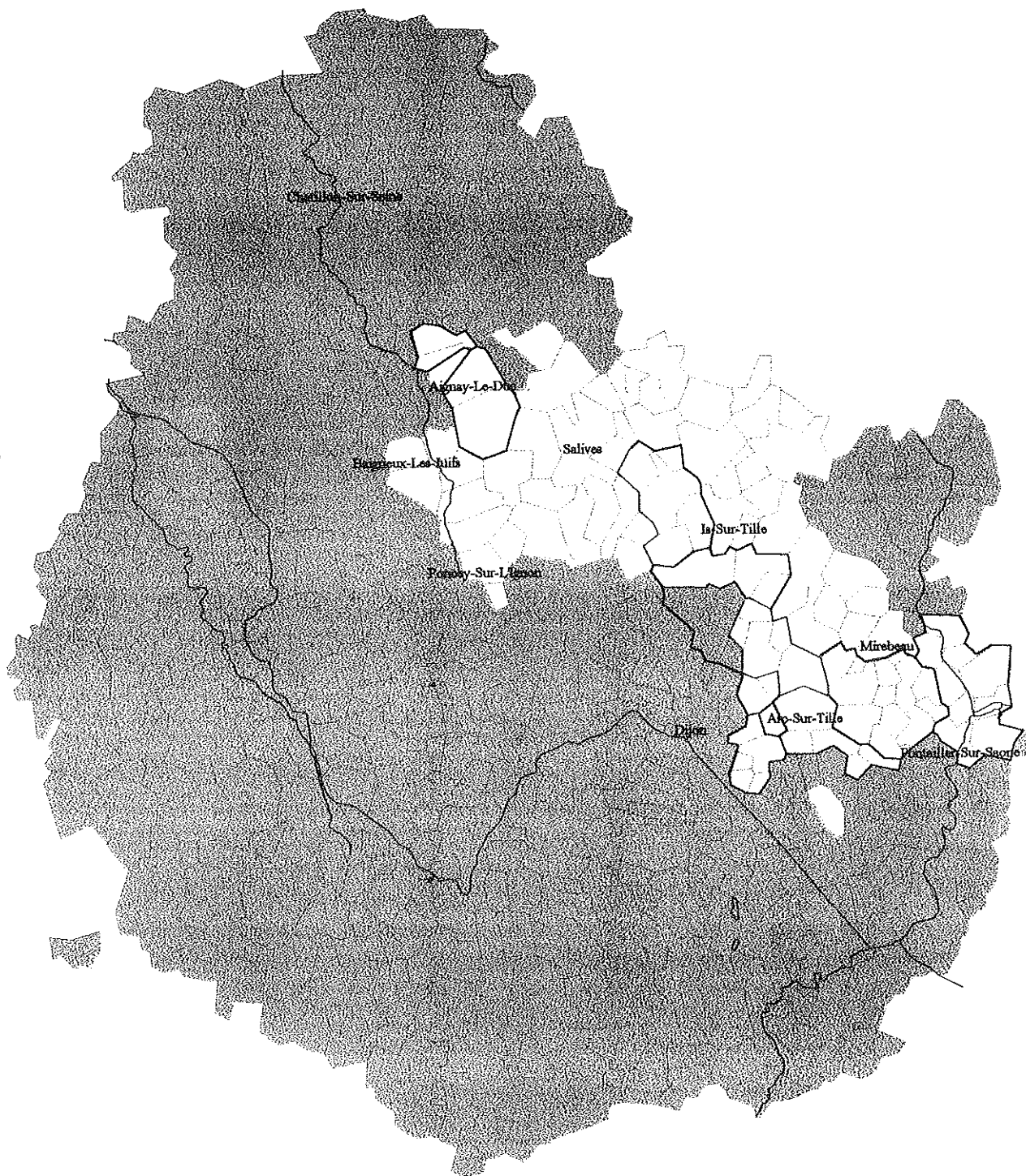
Transnucléaire possède un ensemble de matériels prêt à être acheminé sur le lieu de l'accident, dès le déclenchement du Plan d'Urgence :

- valises de première intervention et matériels pour intervention rapide,
- cellule mobile de télécommunication et d'expertise,
- moyens de récupération d'un colis lourd : coquille de manutention, portique de levage à vérins, ensemble de treuillage.

Elle procède régulièrement à des sessions de formation de ses personnels à l'utilisation de ces moyens. Une opération de ce type, concernant en particulier la récupération d'un colis lourd, se déroulera sur le site du CEA/Valduc entre avril et juin 1998. Le site ayant été choisi, notamment, en raison de la proximité géographique du maître d'œuvre.

Les équipements, totalement inactifs, acheminés sur le site par voie routière, comprendront une maquette échelle 1 d'un emballage de transport et le matériel de récupération d'un colis lourd, contenu dans environ 35 caissons de type ISO.

# ZONE D'ETUDE DE LA CAMPAGNE D'ANALYSES



# Limite de dose pour l'eau potable

Les valeurs proposées dans les précédentes recommandations de la CIPR (Commission Internationale de Protection Radiologique) étaient de 5 mSv par an pour les membres du public.

Aujourd'hui, la Commission recommande pour les personnes du public une limite d'exposition de 1 mSv par an ou, dans des circonstances exceptionnelles, de 5 mSv par an, à condition que la moyenne de 1 mSv par an soit respectée sur 5 ans.

L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) recommande un niveau de référence de 0,1 mSv par an pour la dose efficace engagée attribuable à la consommation d'eau de boisson (ce niveau représente moins de 5% de la dose efficace moyenne attribuable annuellement au rayonnement de fond naturel).

Le tableau ci-dessous donne, pour le tritium, la concentration de référence correspondant à une dose de 0,1 mSv/an. Ces concentrations (arrondies) ont été calculées en fonction des catégories d'âge, et en utilisant la formule suivante :

Concentration de référence (Bq/litre)

$$= \frac{1,10^{-4} \text{ (Sv/an)}}{\text{Consommation d'eau (litre/an)} \times \text{facteur de conversion de dose (Sv/Bq)}}$$

Age	<= 1 an	1 - 2 ans	3 - 7 ans	7 - 12 ans	> 12 ans
Estimation de la consommation d'eau (l/an)	200	300	450	600	700
Facteur de conversion de dose (Sv/Bq)	$6,4 \cdot 10^{-11}$	$4,8 \cdot 10^{-11}$	$3,1 \cdot 10^{-11}$	$2,3 \cdot 10^{-11}$	$1,8 \cdot 10^{-11}$
Valeur théorique arrondie (Bq/l)	<b>7 800</b>	<b>7 000</b>	<b>7 200</b>	<b>7 300</b>	<b>7 600</b>

Les valeurs de consommations sont purement estimatives.

## ANNEXE 3

# COMITE VALDUC - ACTIONS CONTRE LA POLLUTION RADIOACTIVE

13 rue Antoine Bourdelle  
21 000 DIJON

Tel : 03 80 70 00 93

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la situation de l'incinérateur du Syndicat Mixte d'Ordures Ménagères d'ISÈRE TILLE. Depuis plusieurs années, celui-ci brûle outre les ordures ménagères des habitants du canton, des déchets industriels provenant du Centre de Valduc.

Il s'agit notamment de bottes, de sur-bottes, de gants, de cartouches de filtre de masques. Ces éléments sont aux dires du CEA soit non radioactifs, soit faiblement pollués. Pour tranquilliser les agents chargés de l'incinérateur, et peut être le Syndicat, le CEA a prêté un détecteur ancien. Cet appareil n'étant pas très fiable, il a été conseillé de vérifier son bon fonctionnement au moyen d'une pastille radioactive, détenue par un préposé de l'incinérateur.

Cette situation est intolérable. Le CEA Valduc jure qu'il fait des efforts et, d'un autre côté continu à avoir des pratiques pour le moins critiquables.

Les déchets en cause n'ont pas leur place dans un incinérateur d'ordures ménagères, ceci même s'il ne s'agissait que de déchets industriels banaux, ce qui n'est pas le cas. Il devrait être remis à l'ANDRA à fin de stockage.

Il me semble qu'il est indispensable de faire cesser immédiatement les agissements en cause et de faire procéder à une vérification des installations de l'incinérateur afin de détecter le cas échéant la présence d'une contamination d'origine radioactive.

Vous trouverez ci-joint les photographies prises sur place fin mars qui montrent le type de déchets apportés par le CEA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Pour le Comité, le président,

LE 11/03/2005

**ANNEXE 4**

